



AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 14 juillet 2020, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 549-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 180 369 \$ au fonds de roulement pour la rénovation des couvertures de l'usine de traitement des eaux usées de Percé;

QUE ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter du secteur concerné lors de la procédure d'enregistrement qui s'est tenue du 16 au 30 juillet 2020;

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

AVIS est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 5 août 2020.

**Gemma Vibert,
Greffière**